

saïste avait répondu, le 29 mai, en répétant qu'il croyait l'opération possible et acceptait de la faire pour 6.000 francs ; si cependant, à l'épreuve, il la jugeait impossible, il se contenterait de ses frais de voyage. Sur quoi Artaud avait reçu du même adjoint Nolhac commission d'écrire de nouveau pour prier Belloni de venir à Lyon.

Les choses en étaient là, lorsque le baron Rambaud prit les fonctions de maire. Dans une lettre du 17 juin, Artaud le met au courant de l'affaire, recommande « ce précieux monument à son amour pour les arts » et conseille de pourvoir à l'ablation avant la saison pluvieuse et froide. Le baron Rambaud et Belloni correspondent ensuite sans intermédiaire. Celui-ci fait savoir qu'il accepte de venir à Lyon et que, si l'opération était jugée sur place impossible ou trop dispendieuse, il se contenterait d'une indemnité qui ne dépasserait pas 500 francs. Celui-là, prenant acte de ses offres, l'invite à demander au ministre de l'Intérieur le congé nécessaire (15 et 21 juillet). Belloni a répondu le 16 août qu'il viendrait le plus tôt possible ; le 27 septembre, il annonce son voyage pour la semaine prochaine ; par une lettre sans date, il avise le maire de son arrivée à Lyon, Hôtel du Parc, place des Terreaux. Entre le baron Rambaud et « François Bellony, en ce moment à Lyon », il est convenu, le 26 octobre, que Belloni se charge de restaurer la mosaïque dans toutes ses parties à Paris ; qu'il lui sera payé une somme de 4.000 francs, dont un acompte immédiat de 1.500 francs et le solde après la repose, pour frais du premier voyage et séjour, soins déjà donnés au déplacement et à donner au remplacement, restauration avec fournitures, frais du deuxième voyage et séjour afin de présider au remplacement ; que restent à la charge de la Ville les frais du déplacement et du remplacement, ainsi que ceux de l'emballage et du transport à l'aller et au retour. Les travaux eurent lieu du 8 octobre au 3 novembre. Le total des mémoires produits par Janicot « pour marchandises, ustensiles, outils et journées » ; par Duchamp, Augier, Domy, Raymond et Depaulis pour fournitures de marbres ; par Godiot pour caisses d'emballage ; par Bernard et Jamey, marbriers, pour mise en caisses après spéciale préparation et pour chargement sur les voitures, s'élève à 3.024 fr. 90 et concorde donc à peu de chose près avec un bordereau sans date de 3.049 fr. 40 « des sommes dépensées pour enlever la mosaïque représentant les jeux du cirque ». La facture du transport à Paris ne se